

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1023

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

501 974 869 RCS Saint Etienne.

MABOTEX ENGINEERING.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 38000.00 EUR.

Adresse : 2, Rue Du Huit Mai 1945, 42390 Villars.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION CERA ENGINEERING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 300 000 EUROS SIEGE SOCIAL : VILLARS (42390), 2 RUE DU 8 MAI 1945 491 581 609 RCS SAINT-ETIENNE MABOTEX ENGINEERING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 38 000 EUROS SIEGE SOCIAL : VILLARS (42390), 2 RUE DU 8 MAI 1945 501 974 869 RCS SAINT-ETIENNE Aux termes d'un projet de traité de fusion signé le 19/05/2022 déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, il résulte que la société CERA ENGINEERING se propose d'absorber, à titre de fusion, la société MABOTEX ENGINEERING, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 2 400 706 € contre la prise en charge de son passif évalué à 2 615 515 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société MABOTEX ENGINEERING, soit un actif net apporté de -215 808 €. La société CERA MECA étant propriétaire de la totalité du capital de la société MABOTEX ENGINEERING et de la totalité du capital de la société CERA ENGINEERING, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société CERA ENGINEERING contre des actions de la société MABOTEX ENGINEERING en sorte que la société CERA ENGINEERING ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Il sera constaté dans les comptes de CERA ENGINEERING, un report à nouveau égal à la valeur nette des biens apportés, soit -215 808€. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis..